

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
THELLOISE**

**CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE**

PLAN D'ACTION POUR 2025

Après consultation des communes, le plan d'action proposé pour 2025 concerne des projets portés par la CC Thelloise et deux communes (Cires-les-Mello et Chambly).

PROJETS COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE							
Nom du projet	Commune concernée	Thématique	Description de l'action	Nom du (potentiel) porteur de projet	Estimation coût global de l'action	Besoin Financement identifié (subvention Etat en HT demandée)	Commentaires
Rénovation gymnases intercommunaux	Noailles-SteGeneviève	Rénovation thermique des batiments	Rénovation énergétiques, thermiques et réalisation d'une extension pour les 2 gymnaes	CCThelloise	3 M€	DETR/DSIL/FONDS VERT	
Installation ombrières parkings intercommunaux	Chambly/St Sulpice	Transition énergétique	Installation d'ombrières sur les parkings intercommunaux de gares	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	
Rénovation de l'Eclairage public de nos zones d'activités	Chambly	Transition énergétique	Passage en LED des points lumineux des zones d'activités des Portes de l'Oise	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	Projet porté par le SE60 pour le compte de la CCT
Rénovation de l'Eclairage public de nos zones d'activités	Noailles	Transition énergétique	Passage en LED des points lumineux des zones d'activités de Noailles	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	Projet porté par le SE60 pour le compte de la CCT

PROJETS DES COMMUNES

Nom du projet	Commune concernée	Descriptif action	Thématique action	Nom du (potentiel) porteur de projet	Estimation coût global de l'action	Besoin Financement identifié (subvention Etat en HT demandée)
Rénovation thermique de la salle polyvalente E.LESUR	CIRES-LES-MELLO		Rénovation thermique équipement	Commune de Cirès-les-Mello	450 000 € HT	225 000 €
Réhabilitation énergétique des sanitaires extérieurs du groupe scolaire Jean de la Fontaine	CIRES-LES-MELLO		Rénovation énergétique équipement	Commune de Cirès-les-Mello	135 000 € HT	67 500 €
Rénovation énergétique de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire	CIRES-LES-MELLO		Rénovation énergétique équipement	Commune de Cirès-les-Mello	200 000 € HT	100 000 €
Aménagements hydrauliques det de réduction de l'érosion dans la vallée de Cagnières	CIRES-LES-MELLO	Aménagements hydrauliques et de réduction de l'érosion dans la vallée de Cagnières	Prévention contre les inondations	Commune de Cirès-les-Mello	160 000 € HT	80 000 €
Passage au LED de l'éclairage public	CHAMBLY	Passage en LED de l'éclairage public de la ville (tranche 2025)	Economies d'énergie	Commune de Chambly	1 169 773 € HT	30% DSIL : 350 931€
Modernisation du système de vidéoprotection	CHAMBLY	Modernisation du sys	Sécurité publique	Commune de Chambly	250 000 € HT	50% FIPD : 125 000€ et 25% DETR : 62 500€

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION- Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux de rénovation thermique et énergétique du gymnase communautaire de Noailles.

ORIENTATION STRATEGIQUE : Intégrer la transition écologique dans la conception et la rénovation des équipements publics

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition énergétique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2025-2026

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le gymnase de Noailles attenant au collège est propriété de la Communauté de communes.

Il est utilisé en journée par les collégiens et le soir, le week-end et pendant les vacances par les associations.

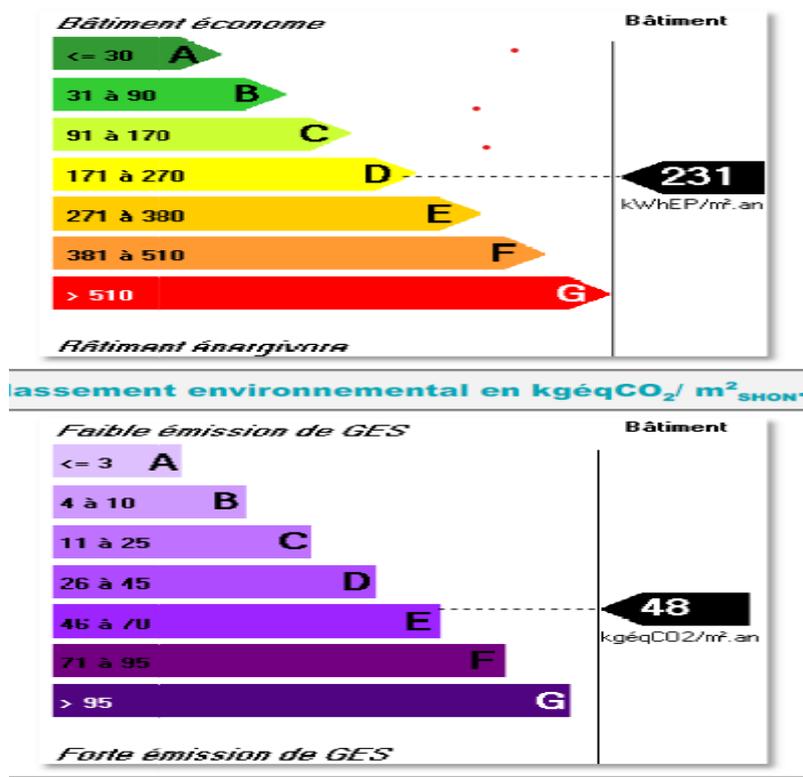
Il n'a pas fait de rénovation énergétique et thermique depuis sa construction (années 1970) et apparait comme énergivore.

Plusieurs petits travaux ont été réalisés depuis 2021 (rénovation de l'éclairage, des installations électriques) mais il est nécessaire de mener une rénovation de plus grande ampleur afin de réduire l'empreinte écologique du site, d'amener un plus grand confort pour les utilisateurs et de réduire son coût énergétique.

Les problèmes de chauffage sont récurrents, le système est d'origine et n'est pas performant.

Même lorsque le chauffage est en fonction, les utilisateurs n'exercent pas leurs activités dans des conditions optimales, le site semble ne pas chauffer.

L'audit énergétique mené par le SE60 en 2023 démontre que le site est énergivore :



Par ailleurs, le gymnase n'est plus adapté aux pratiques sportives actuelles.

En effet, les professeurs ne peuvent pas mener à bien leurs champs d'apprentissage.

Une seule grande salle existe et un rideau permet de séparer deux activités.

Cependant, cette séparation pose des problèmes de concentration, d'application des consignes, de débordement d'une activité sur l'autre.

Des apprentissages prévus au socle commun de connaissances ne sont donc pas enseignés par manque de salles.

Ainsi, une petite salle permettant de pratiquer des activités d'art (danse, arts martiaux, Yoga) est prévue dans les projets.

Une salle de réunion de 100 m² est également prévue dans le projet afin de permettre aux professeurs et aux associations d'animer des réunions.

Cette salle sera aussi mutualisée par les services de la CC Thelloise. En effet, le service Petite Enfance propose régulièrement des ateliers ou rencontres avec les professionnels du secteur et recherche des salles pour les mener.

Cette salle permettra ainsi d'accueillir les événements du service Petite Enfance.

Le bureau d'études a fait des propositions portant sur une rénovation de l'existant et un agrandissement du site :

-une rénovation thermique et énergétique du bâtiment (mise aux normes du système de chauffage, installation d'une ventilation, remplacement de la toiture, ...)

-un agrandissement du site afin de répondre aux besoins des utilisateurs (collèges et associations) avec des salles adaptées (salle polyvalente et salle de réunions).

-la mise aux normes de la mezzanine avec la création de bureaux.

-une adaptation des vestiaires permettant d'accueillir 2 classes en simultanée et avec une meilleure sécurisation.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'adapter aux pratiques actuelles et apporter un confort pour les utilisateurs.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Rénovation thermique et énergétique par :

- le remplacement de la toiture
- le changement des menuiseries extérieures
- la création d'un bardage
- le remplacement du système de chauffage

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Démarrage des travaux en novembre 2025 (13 mois de travaux en site occupé).

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) La Communauté de communes Thelloise
- 2) L'Etat
- 3) Le Conseil Départemental
- 4) Le SE 60

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 3 400 000 € HT (dont coût rénovation énergétique : 1 400 000 € HT).

Fonds vert sollicité à hauteur de 44% soit 616 000 €

CD 60 : 300 000 €

Reste à la charge de la CCT : 2 484 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION– Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux de rénovation thermique et énergétique du gymnase communautaire de Ste-Geneviève

ORIENTATION STRATEGIQUE : Intégrer la transition écologique dans la conception et la rénovation des équipements publics

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition énergétique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2025-2026

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Le gymnase de Ste-Geneviève attenant au collège est propriété de la Communauté de communes.

Il est utilisé en journée par les collégiens et le soir, le week-end et pendant les vacances par les associations.

Il n'a pas fait de rénovation énergétique et thermique depuis sa construction (années 1970) et apparait comme énergivore.

Plusieurs petits travaux ont été réalisés depuis 2021 (rénovation de l'éclairage, des installations électriques) mais il est nécessaire de mener une rénovation de plus grande ampleur afin de réduire l'empreinte écologique du bâtiment, de proposer un plus grand confort pour les utilisateurs et de réduire son coût énergétique.

Les problèmes de chauffage sont récurrents, le système est d'origine et n'est pas performant.

Même lorsque le chauffage est en fonction, les utilisateurs n'exercent pas leurs activités dans des conditions optimales, le site semble ne pas chauffer.

Le système de ventilation, lui, n'a quasiment jamais fonctionné.

Le SE60 réalisera dans les prochaines semaines un audit énergétique.

Par ailleurs, le gymnase n'est plus adapté aux pratiques sportives actuelles.

En effet, les professeurs ne peuvent pas mener à bien leurs champs d'apprentissage.

Une seule grande salle existe et un rideau permet de séparer deux activités.

Cependant, cette séparation pose des problèmes de concentration, d'application des consignes, de débordement d'une activité sur l'autre.

Des apprentissages prévus au socle commun de connaissances ne sont donc pas enseignés par manque de salles.

Ainsi, une petite salle permettant de pratiquer des activités d'art (danse, arts martiaux, Yoga) est prévue dans les projets.

Une salle de réunion de 40 m² est également prévue dans le projet afin de permettre aux professeurs et aux associations d'animer des réunions.

Le bureau d'études a fait des propositions portant sur une rénovation de l'existant et un agrandissement du site :

- une rénovation thermique et énergétique du bâtiment (mise aux normes du système de chauffage, installation d'une ventilation, remplacement de la toiture, ...)

- un agrandissement du site afin de répondre aux besoins des utilisateurs (collèges et associations) avec des salles adaptées (salle polyvalente et salle de réunions).

- une adaptation des vestiaires permettant d'accueillir 2 classes en simultanée et avec une meilleure sécurisation.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'adapter aux pratiques actuelles et apporter un confort pour les utilisateurs.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Rénovation thermique et énergétique par :

- le remplacement de la toiture
- le changement des menuiseries extérieures
- la création d'un bardage
- le remplacement du système de chauffage et la mise en place d'une ventilation

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Démarrage des travaux en novembre 2025 (13 mois de travaux en site occupé).

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) La Communauté de communes Thelloise
- 2) L'Etat
- 3) Le Conseil Départemental
- 4) Le SE 60

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 3 800 000 € HT (dont coût rénovation énergétique : 1 515 000 € HT).

Fonds vert sollicité à hauteur de 44% soit 666 600 €

CD 60 : 300 000 €

Reste à la charge de la CCT : 2 832 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Installation de bornes de recharge électriques parking communautaire gare de Chambly et parking de la piscine Aquathelle

ORIENTATION STRATEGIQUE : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition énergétique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2025-2026-2027

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de communes Thelloise a en gestion :

-2 parkings de gare communautaires (Chambly et St Sulpice) dont les superficies sont respectivement de 6 896 m² et 2 736 m².

-le parking de la piscine Aquathelle située à Chambly (3 620 m²)

-le parking du siège de la CCT située à Neuilly-en-Thelle (1 595 m²)

La CCT ambitionne de valoriser les énergies propres et ainsi la mobilité en déployant des bornes de recharge électriques sur les parkings dont elle a la gestion.

Ce déploiement a pour objectif de favoriser l'utilisation de véhicules électriques et de rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

Les parkings du siège et de la gare de St Sulpice sont déjà équipés de bornes.

Cependant, il reste 2 parkings à équiper afin de compléter le maillage et d'accompagner le développement de la mobilité électrique.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Accélérer le développement des infrastructures de développement électrique afin d'accompagner la transition énergétique.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Installer des bornes de recharge électrique répond à plusieurs objectifs :

-Développer l'offre d'infrastructures en faveur de la mobilité électrique

-Rassurer les usagers contre le risque d'autonomie insuffisante

-Accompagner la transition vers l'utilisation de véhicules électriques

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Lancement de l'étude en 2025 pour réalisation de l'opération en 2026.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) La Communauté de communes Thelloise

2) Le SE 60

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût estimatif l'opération reste à charge CCT : *en cours d'évaluation*

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION- Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les parkings de gare communautaires, parking de la CCT et parking de la piscine Aquathelle

ORIENTATION STRATEGIQUE : Intégrer la transition écologique dans la conception et la rénovation des équipements publics

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition énergétique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2025-2026-2027

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre de la loi APER, le gestionnaire du parking a obligation d'implanter des ombrières avec panneaux photovoltaïques pour le 1^{er} juillet 2028 (parking > 1 500 m²).

La Communauté de communes Thelloise a en gestion 2 parkings de gare communautaires (Chambly et St Sulpice) dont les superficies sont respectivement de 6 896 m² et 2 736 m².

Par ailleurs, la CCT dispose d'un parking au siège dont la superficie est de 1 595 m² et un autre à la piscine Aquathelle de 3 620 m² (située à Chambly).

Sur les aires de stationnement, l'ombrière photovoltaïque est une solution présentant des avantages : utilisation de la surface pour produire des énergies renouvelables et permettant de réaliser des économies d'énergie.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les différents parkings dont la CCT a en gestion afin de participer activement à la transition énergétique grâce à la production d'énergies renouvelables (EnR).

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Installer des panneaux photovoltaïques sur ombrières répond à plusieurs objectifs :

- réduction du coût énergétique grâce à l'autoconsommation
- production locale d'énergie renouvelable en circuit court
- modèle d'application d'installations durables et qui répondent aux défis énergétiques

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Lancement de l'étude en 2025 pour réalisation de l'opération en 2026.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) La Communauté de communes Thelloise
- 2) Le SE 60

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût estimatif l'opération reste à charge CCT : *en cours d'évaluation*

COMMUNE DE CIRES-LES-MELLO

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation Thermique de la salle polyvalente Ernest Lesur

ORIENTATION STRATEGIQUE : ...

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Cires-lès-Mello

ETAT : Projet 2025-2026

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Cires-Lès-Mello souhaite procéder à la rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente Ernest Lesur.

Cette salle qui a été érigée dans les années 1930 et n'a jamais bénéficié d'amélioration de confort thermique ni de rénovation énergétique.

Un audit énergétique a été réalisé en 2023 par le syndicat d'électricité de l'Oise (SE60) pour le compte de la commune. Le DPE affiche une étiquette énergétique F (fourchette haute) et G pour l'émission de GES.

La commune souhaite procéder à des travaux pour améliorer le confort des usagers de la salle (associations sportives et culturelles, animations municipales) mais également permettre à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Les préconisations en termes de rénovation thermique et énergétique sont les suivantes :

- 1) Isolation des toitures, des combles et rampants
- 2) Isolation intérieure et extérieure des murs
- 3) Remplacement de l'ensemble des menuiseries
- 4) Remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation ou une pompe à chaleur air/eau
- 5) Mise en place d'une VMC programmable avec horloge

Une étude de maîtrise d'œuvre pilotée par l'ADTO-SAO est actuellement en cours pour prendre en compte ces préconisations et proposer dans le même temps un réagencement intérieur des différents locaux qui composent cette salle (grande salle, petite salle, cuisine, sanitaires) afin de les optimiser.

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux en 2025 (Fonds vert, DSIL, DETR)

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'adapter aux pratiques actuelles et apporter un confort pour les utilisateurs.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de début des travaux : 2^{ème} semestre 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 1 an

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 450 000 € HT

Fonds vert ou DSIL ou DETR : 225 000 € H.T (50%)

Reste à la charge de la commune : 225 000 € H.T (50%)

COMMUNE DE CIRES-LES-MELLO

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique des sanitaires extérieurs du groupe scolaire Jean de la Fontaine

ORIENTATION STRATEGIQUE : rénovation énergétique

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Cires-lès-Mello

ETAT : Projet 2025-2026

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Cires-Lès-Mello souhaite procéder à la réhabilitation énergétique des sanitaires extérieurs du groupe scolaire Jean de la Fontaine

Le groupe scolaire et les sanitaires ont été construits en

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire Jean de la Fontaine (avec les sanitaires extérieurs) et de la restauration scolaire est actuellement en cours de réalisation par le syndicat d'électricité de l'Oise (SE60) pour le compte de la commune.

La commune souhaite procéder à des travaux de réhabilitation énergétique pour améliorer le confort des usagers (élèves, enseignants, personnel communal) et permettre à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Les sanitaires extérieurs sont installés dans la cour de l'école primaire. Les problématiques rencontrées au niveau des menuiseries ne permettent pas de chauffer correctement les sanitaires et entraînent une déperdition d'énergie conséquente.

Ces travaux permettront également de proposer aux enfants des sanitaires qui respectent les normes actuelles d'accessibilité.

Une consultation pour retenir un maître d'œuvre a été lancée par l'ADTO-SAO en début de mois. La réception des offres est fixée à la fin du mois de Novembre 2024.

La commune disposera d'un maître d'œuvre pour cette opération avant la fin de l'année. Le chiffrage des travaux de réhabilitation énergétique a été réalisé par l'ADTO-SAO.

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux en 2025 (Fonds vert, DSIL, DETR)

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'adapter aux pratiques actuelles et apporter un confort pour les utilisateurs.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de début des travaux : 2^{ème} semestre 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

2) Le Conseil Départemental

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 135 000 € HT

Fonds vert ou DSIL ou DETR : 67 500 € H.T (50%)

CD 60 : 33 750 € H.T (25%)

Reste à la charge de la commune : 33 750 € H.T (25%)

COMMUNE DE CIRES-LES-MELLO

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire

ORIENTATION STRATEGIQUE : ...

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Cires-lès-Mello

ETAT : Projet 2025-2026

III. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Cires-Lès-Mello souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire.

Le groupe scolaire et la restauration scolaire ont été construits dans les années 1980 et n'ont pas bénéficié de travaux de rénovation énergétique depuis cette période.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire Jean de la Fontaine (avec les sanitaires extérieurs) et de la restauration scolaire est actuellement en cours de réalisation par le syndicat d'électricité de l'Oise (SE60) pour le compte de la commune. L'audit énergétique sera disponible à la fin du mois de Novembre 2024.

La commune souhaite procéder à des travaux de réhabilitation énergétique pour améliorer le confort des usagers dans les locaux scolaires et la restauration (élèves, enseignants, personnel communal) et permettre à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie.

La commune intégrera les préconisations de l'audit énergétique dans son programme de travaux mais envisage dans un premier temps le remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres).

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux en 2025 (Fonds vert, DSIL, DETR)

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'adapter aux pratiques actuelles et apporter un confort pour les utilisateurs.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de début des travaux : 2^{ème} semestre 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 1 an

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

2) Le Conseil Départemental

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 200 000 € HT

Fonds vert ou DSIL ou DETR : 100 000 € H.T (50%)

Reste à la charge de la commune : 100 000 € H.T (50%)

COMMUNE DE CIRES-LES-MELLO

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'aménagements hydrauliques pour lutter contre le ruissellement et favoriser la réduction de l'érosion dans la vallée de Cagnières

ORIENTATION STRATEGIQUE : ...

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Cires-lès-Mello

ETAT : Projet 2025-2026

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Afin de se prémunir contre les inondations et le ruissellement, la commune de Cires-Lès-Mello souhaite engager des travaux pour réaliser des aménagements hydrauliques afin de lutter contre le ruissellement et les inondations et favoriser la réduction de l'érosion.

L'avant dernière inondation datait de 1997. A cette date un orage de forte intensité a déversé sur la commune 90 mmm d'eau en 1h00. En conséquence l'eau a ruisselé depuis la vallée de Cagnières située sur le haut du territoire jusque dans le centre-ville en contre bas, amenant une vague d'eau mais également de boue et de déchets.

La commune a été très récemment touchée par les intempéries le 1^{er} mai dernier avec des inondations d'eau et de boue causées par le ruissellement. La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle (JO du 05 juin 2024).

Dans la nuit du 1^{er} au 02 mai 2024 la commune a subi de très fortes pluies avec des coulées de boue durant la période du 1^{er} mai à 23h00 au 02 Mai à 01h00.

L'eau et la boue ont touché plusieurs rues et bâtiments par des phénomènes d'inondation par ruissellement et coulée de boue associée, mouvement de terrain et inondation par remontée de nappe phréatique, occasionnant des dégâts importants dans :

- Cinquante-neuf habitations privées (liste non exhaustive)
- Trois commerces locaux
- Huit bâtiments et terrains communaux (écoles, mairie, stade, gendarmerie, église)

Le bourg a été massivement touché avec des inondations d'eau et de boue principalement dans les rues suivantes :

Rue de la Ville/ Rue de la Station

Rue des petits prés/ Place de l'église/Rue Saint Martin/Rue de la Mairie

Rue du Colombier/ rue de Blaincourt /Rue des Juifs

Rue de l'Arche

Rue de Maysel

Rue de la Couture

Route de Foulangues

Chemin de la cavée Trouart

Le hameau du Tillet a été relativement épargné avec 2 habitations touchées dans la rue principale dénommée « Grande rue ».

L'eau et la boue sont principalement arrivées par les champs situés sur le hameau du Tillet. En effet la configuration de la commune correspond à des champs sur le hameau du Tillet (altimétrie de 126 mètres au point le plus haut au niveau de l'entrée de la commune en venant de Neuilly-en-Thelle) et une cuvette en centre bourg (altimétrie de 37 m au point le plus bas situé rue de la Ville avant le passage à niveau de la ligne SNCF Creil-Beauvais).

Il a été relevé 60 à 65 millimètres d'eau qui sont tombés sur le secteur du bassin de Cagnières d'une superficie de 400 hectares au niveau du hameau du Tillet.

De plus la plupart des champs venaient d'être semés avec les cultures de printemps il y a une dizaine de jours.

Les habitations privées, les commerces et les édifices, bâtiments et terrains publics ont été concernés par des inondations et coulées de boues allant jusqu'à 1m80 d'eau dans les sous-sols et jusqu'à 17 cm de boue.

59 habitations privées (liste non exhaustive), 3 commerces et 9 bâtiments, terrains publics et édifices ont été impactés (2 groupes scolaires, 3 équipements sportifs (stade Henri Bailly, courts de tennis, terrain de tir à l'arc) le Centre de soins infirmiers, la gendarmerie, l'église et la cave de la mairie.

Les 59 habitations représentent en moyenne 156 habitants sur une population d'un peu plus de 4000 habitants soit 4% de la population.

Deux commerces sur les trois impactés sont fermés depuis les intempéries (boucherie/charcuterie et restaurant) et n'ont pas encore réouverts (équipements et appareils électriques professionnels hors service, denrées alimentaires perdues, vitrine détruite, laboratoire alimentaire inondé...)

Les principaux dégâts des intempéries correspondent à des dégâts sur les habitations (électroménager, chauffages, installations électriques hors service, mobilier détérioré et inutilisable, murs effondrés, clôtures arrachées, infiltrations par les toitures, grêle...) mais également sur les véhicules des particuliers ainsi que des voiries privées et communales arrachées, le déversement d'une cuve de fuel sur les habitations voisines.

Au vu de l'augmentation de la fréquence des intempéries depuis plusieurs années, il est primordial de prendre des mesures de prévention pour limiter voire éviter les inondations, le ruissellement et l'érosion.

La commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet VERDI qui sera chargé de définir les emplacements et le type d'aménagements à réaliser puis une fois ceux-ci validés, de réaliser la consultation pour la réalisation des travaux ainsi que le suivi financier et technique du marché. Ces aménagements permettraient de retenir l'eau et la terre par l'installation de :

- 1) Merlon de terre avec arbustes
- 2) Redents
- 3) Fascines et plantations d'arbres
- 4) Enrochements, gabions et talus

La commune est propriétaire d'une partie des terrains sur lesquels les aménagements pourraient être envisagés mais devraient avoir recours à une stratégie foncière pour se porter acquéreur de l'ensemble des terrains considérés.

Les aménagements envisagés se situent sur des terres agricoles. La commune associera donc les agriculteurs à ce dossier dans la cadre de l'Association Foncière de Remembrement (AFR).

L'agence de l'eau travaille également en partenariat avec la commune et le cabinet VERDI et sont associés à l'étude de maîtrise d'œuvre. C'est l'agence de l'eau qui a réalisé le chiffrage des aménagements qui devront être réalisés pour lutter contre les inondations et l'érosion.

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux en 2026 (Fonds vert, DSIL, DETR) et auprès de l'agence de l'eau.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Prévention contre les inondations

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Lutter contre les inondations et l'érosion

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de début des travaux : 1er semestre 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 1 an

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

2) L'agence de l'eau

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 160 000 € HT

Fonds vert ou DSIL ou DETR : 80 000 € H.T (50%)

Agence de l'eau : 40 000 € H.T (25%)

Reste à la charge de la commune : 40 000 € H.T (25%)

COMMUNE DE CHAMBLY

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

ORIENTATION STRATEGIQUE : Economies d'énergie

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Chambly

ETAT : Projet 2025

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

S'inscrit dans la plan "Chambly 2030" en matière de développement durable et de préservation de l'environnement

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique tant en matière bâtementaire qu'en en matière d'éclairage public.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire la consommation énergétique en matière d'éclairage public en passant d'une technologie de lampes à incandescence aux lampes à électroluminescence (LED).

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Réalisation sur l'année 2025.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 1 169 773 € HT € HT

Etat - DSIL : 30% soit 350 931 €

Reste à la charge de la commune : 840 842 €

COMMUNE DE CHAMBLY

FICHE ACTION – Année : 2025

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : MODERNISATION VIDEOPROTECTION

ORIENTATION STRATEGIQUE : Sécurité

AXE DE FINANCEMENT (Transition écologique) :

Transition écologique

OPERATEURS : Commune de Chambly

ETAT : Projet 2025

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

S'inscrit dans la plan "Chambly 2030" en matière de développement durable et de préservation de l'environnement

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réduire la consommation énergétique tant en matière bâtementaire qu'en matière d'éclairage public.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire la consommation énergétique par la rénovation des systèmes moins énergivores.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Réalisation sur l'année 2025.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1) L'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 250 000 € HT

Etat – FIDP : 50% soit 125 000 €

Etat – DETR : 25% soit 62 500 €

Reste à la charge de la commune : 62 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20241121-211124-DC-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024
Publication : 25/11/2024